

# PROTECTION DE VOS DONNEES PERSONNELLES

## Pourquoi les HCL tiennent-ils un dossier « patient » informatisé sur vous ?

Ce dossier a pour finalité d'assurer votre suivi médical et de vous garantir la prise en charge la plus adaptée à votre état de santé et la continuité des soins. **C'est une obligation réglementaire.**

Si votre Dossier Médical Partagé (DMP) est créé, les HCL l'alimentent automatiquement, ainsi que votre dossier médical régional sauf opposition de votre part. Ce qui permettra à d'autres professionnels notamment votre médecin traitant, d'accéder aux informations vous concernant, si vous les autorisez.

## Quelle est sa durée de conservation ?

Il est conservé pendant 20 ans à compter de la date de votre dernière venue dans l'établissement. Des délais spécifiques peuvent être appliqués conformément aux dispositions de l'article R. 1112-7 du code de la santé publique.

## Quels sont les destinataires des informations figurant dans votre dossier ?

Seuls ont accès aux informations figurant dans votre dossier :

- L'équipe de soins qui vous prend en charge au sein des HCL. D'autres médecins, tel que votre médecin traitant, sont destinataires de ces informations, sauf opposition de votre part ;
- Le service facturation, pour les données administratives, qui transmet les feuilles de soins à votre caisse de sécurité sociale ;
- Le médecin responsable du Département d'Information Médicale, dans le cadre de l'analyse l'activité des HCL, est amené à traiter des données de votre dossier ;
- Des médecins et/ou internes des hôpitaux, dans le cadre de travaux de recherches, peuvent demander à consulter votre dossier, dans le respect total de l'anonymat. Vous pouvez exprimer votre opposition à cette consultation auprès du Chef de Service.

**Tous sont soumis au secret professionnel**

## Quels sont vos droits et comment les exercer ?

→ Vous pouvez accéder aux informations figurant dans votre dossier en adressant une demande au directeur d'établissement où vous avez été pris en charge.

→ Vous disposez, par ailleurs, d'un droit de rectification, d'effacement, d'opposition (pour motif légitime) ou de limitation de leur utilisation, en adressant votre demande à la Direction Organisation Qualité, Risques et Usagers – 3 quai des Célestins – 69229 Lyon cedex 02.

→ En cas de difficultés dans l'exercice de vos droits, vous pouvez saisir le Délégué à la Protection des Données des HCL (DPO) en envoyant un email à [dpo@chu-lyon.fr](mailto:dpo@chu-lyon.fr).

→ Vous pouvez également saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) d'une réclamation.